GORGES DE LA SÉLUNE

LA SÉLUNE au long cours

N°2 - SEPTEMBRE 2013

JOURNAL DE L'OPÉRATION D'EFFACEMENT DES BARRAGES DE LA SÉLUNE

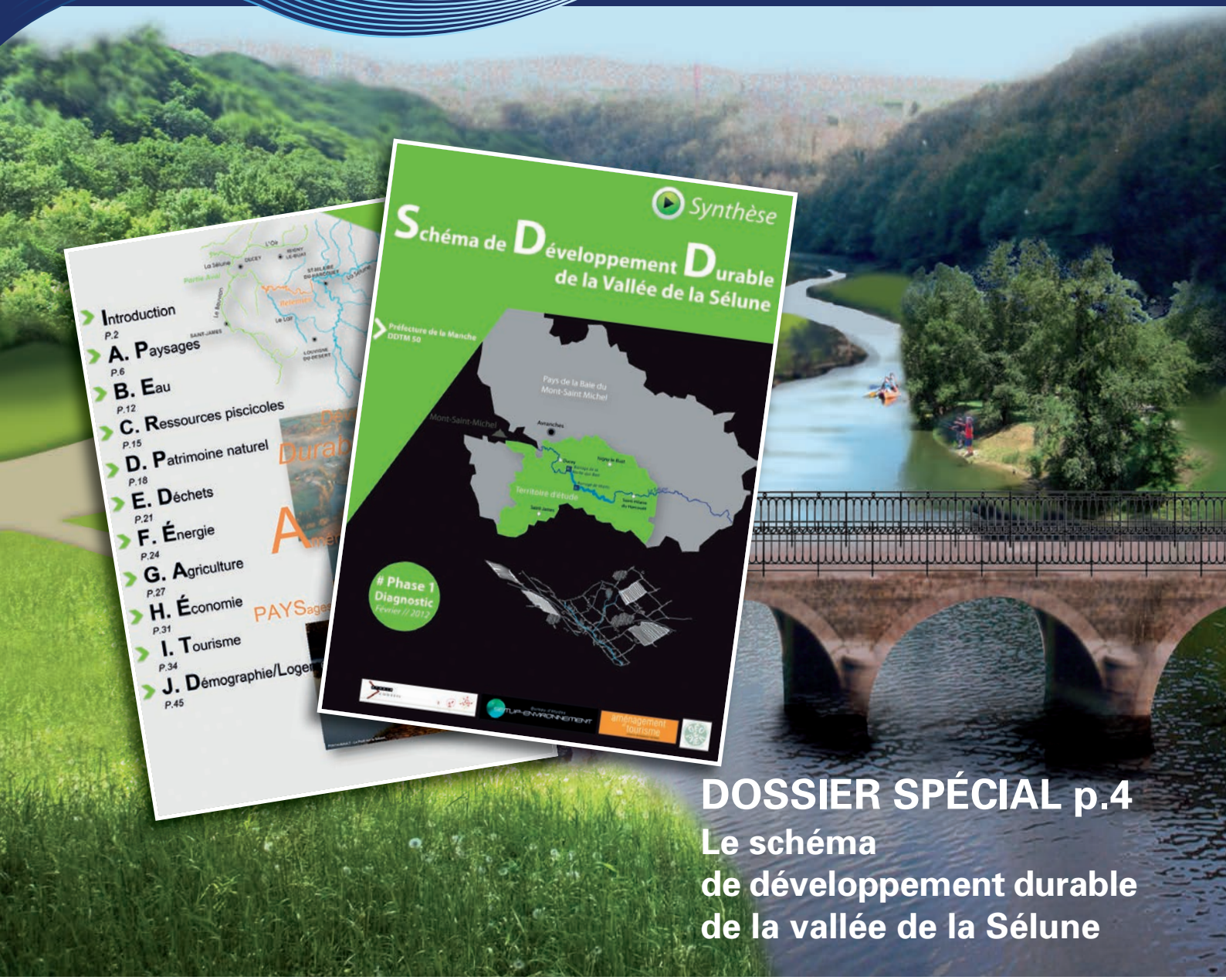

DOSSIER SPÉCIAL p.4

Le schéma de développement durable de la vallée de la Sélune

Un projet…

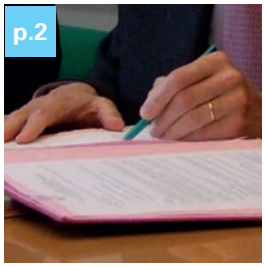
p.2

Biodiversité

p.8

p.10

Un peu d'histoire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MANCHE

ÉDITOS

Le syndicat mixte du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel s'est vu confié la maîtrise d'ouvrage du volet économique du projet de renaturation de la vallée de la Sélune. Réalisée en partenariat avec le syndicat mixte du Bassin de la Sélune, chargé du volet environnemental du projet, et, sous la coordination et l'arbitrage de l'État, cette mission a été officialisée par la signature d'une convention tripartite, le 13 mai dernier. Il convient maintenant de préparer, avec les habitants et usagers des lieux, un projet ambitieux qui, s'il intéresse directement le territoire des gorges de la Sélune, doit rayonner plus largement et devenir une destination d'intérêts multiples. La prochaine étape sera celle de confier à un ou plusieurs prestataires le soin d'accompagner la réalisation du projet dans tous ces aspects.

Prenant la suite du travail confié par l'État au cabinet ETHEIS Conseil, les élus du syndicat mixte auront pour mission de dessiner les contours de l'aménagement et des activités qui pourraient voir le jour ou être redéfinis comme notamment au sein de la base de loisirs de la Mazure. L'enjeu se situe dans l'appropriation par la population des projets qui émergeront. Ils doivent poser les bases d'un lien durable entre les riverains, le public, les usagers, les enfants, la rivière, le paysage, leur histoire et leur intérêt patrimonial. Il ne suffira pas de juxtaposer des projets mais bien de proposer une mosaïque de découvertes, facilitée par la richesse des lieux, qui donnera libre cours à l'émerveillement, la création et l'apprentissage. Nous avons pour mission de proposer le terreau d'un exceptionnel champ de connaissance et d'expérience.

Sous l'autorité de l'État, gageons que le partenariat des deux syndicats mixtes permettra de faciliter la création des passerelles entre un milieu riche de sa biodiversité et ses différents usagers, entre des activités de découvertes et la préservation d'un environnement, entre la compréhension des qualités d'un milieu et sa préservation en tant qu'espace naturel.

Jean Bizet,
président du syndicat mixte
du Pays de la Baie
du Mont Saint-Michel

Un projet pour la vallée

Convention tripartite de partenariat

L'effacement des barrages de la Sélune constitue une réelle opportunité pour le territoire d'engager un projet ambitieux d'aménagement et de mise en valeur de cette vallée trop longtemps oubliée. À l'issue de la vidange des plans d'eau, ce sont 20 km de vallée qui seront offerts à de nouvelles activités, 20 km et plus de 200 ha pour lesquels la maîtrise foncière est assurée (les terrains libérés correspondant aux anciens fonds sont propriétés de l'État et d'EDF).

Si ce projet a été engagé par l'État dans le but de reconquérir des espaces au titre de la biodiversité – à ce titre le projet est d'ores et déjà internationalement observé – sa réussite ne sera réelle qu'au regard de l'aménagement qui y sera réalisé au profit de la population locale et d'un développement touristique.

Un groupement de bureau d'étude piloté par le cabinet Etheis a esquissé, à la demande de l'État, une première vision de ce que pourrait être ce projet. Un résumé de ce travail est présenté dans ce journal. Les collectivités doivent désormais décider du contenu définitif du projet, que l'État s'est engagé à accompagner à hauteur de 5 M€.

Le bureau d'étude a insisté sur le fait que ce projet ne pouvait pas s'arrêter au simple projet d'aménagement des gorges de la Sélune mais devait s'inscrire, tout à la fois, dans la totalité du bassin versant de la Sélune, de sa source à la baie du Mont Saint-Michel et dans l'espace économique du Sud-Manche.

Le 13 mai 2013, Adolphe Colrat, préfet de la Manche, Jean Bizet, président du syndicat mixte du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel et Michel Thoury, président du syndicat mixte du Bassin de la Sélune, ont signé la convention tripartite de partenariat pour la renaturation et le développement de la vallée de la Sélune.

Le syndicat mixte du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel et le syndicat mixte du bassin de la Sélune vont conjointement et solidairement étudier, sous la coordination et l'arbitrage de l'État, les volets économique et environnemental du projet de renaturation de la vallée. Avec les territoires directement concernés par l'aménagement des gorges et plus largement sur l'ensemble du bassin, ils devront proposer un projet exemplaire, alliant mise en valeur des paysages, qualité de l'eau, à un projet de développement économique pour le secteur, préparé avec les habitants et les usagers des lieux.

Il appartiendra aux élus locaux directement concernés de déterminer la maîtrise d'ouvrage la plus appropriée pour chacune des opérations proposées.

Le syndicat mixte du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel aura pour principales missions de s'attacher aux actions concernant l'accessibilité au territoire et à la vallée, l'itinérance sous tous ses aspects, les sports et loisirs nature qui pourront y être développés, l'hébergement et la restauration ainsi que le devenir de la base de loisirs de la Mazure et des autres centres d'activités récréatives.

Le syndicat mixte du Bassin de la Sélune s'attachera à la préservation et la valorisation des patrimoines et des paysages liés à l'eau, comprenant notamment le développement d'une agriculture durable sur l'ensemble du bassin versant, la qualité des ressources piscicoles et le développement de la pêche de loisir, ainsi que la gestion quantitative des inondations.

Il s'agit pour nous tous de mener un projet exemplaire. Si la décision d'effacement des barrages est d'ordre environnemental, elle doit induire un nouveau mode de développement économique. Avec le Pays de la Baie du Mont Saint-Michel, nous aurons à cœur de faire en sorte, non pas que des projets économiques respectent l'environnement, mais qu'un environnement de qualité (eau, paysage, faune, flore…) génère des retombées économiques et sociales, directes et indirectes sur notre territoire, des sources de la Sélune à la baie.

L'agriculture est la première économie du Bassin de la Sélune. Le SMBS lancera une démarche type agenda 21 pour favoriser une agriculture durable. Elle sera non seulement respectueuse de son environnement (eau, énergie, biodiversité…), mais aussi source de développement économique (diversifiée, viable, transmissible…). Son intégration dans la vie de son territoire (tourisme, circuits-courts, cadre de vie…) sera garante de la qualité de vie des hommes.

Les paysages à l'approche des gorges doivent être de qualité pour constituer un écrin mettant en valeur ces joyaux. Les habitants sont invités à partager leur regard sur leur cadre de vie en participant à la mise en place d'un observatoire photographique des paysages. Celui-ci permettra de suivre les évolutions du paysage dans le temps, à la fois dans les gorges, mais aussi sur l'ensemble du bassin de la Sélune.

Les inondations existaient avant et avec les barrages. Il nous faudra voir comment on peut aménager la vallée pour limiter l'impact des futures crues inévitables.

Le tourisme pêche ne pourra se développer durablement que s'il s'appuie sur des populations de poissons en bonne santé. Les acteurs de la pêche et de la protection des milieux aquatiques des 3 départements du bassin de la Sélune collaboreront pour une gestion concertée des ressources piscicoles et une pêche durable.

Ce journal témoigne de la nécessité non seulement d'expliquer, mais aussi d'impliquer les acteurs locaux pour construire avec eux un projet valorisant notre territoire, de la terre à la mer, car de la qualité de nos rivières dépendent aussi les activités économiques de la baie du Mont Saint-Michel.

Michel Thoury,
président du syndicat mixte du Bassin de la Sélune

LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VALLÉE DE LA SÉLUNE

Portes d'entrées et points d'accès de la vallée de la Sélune

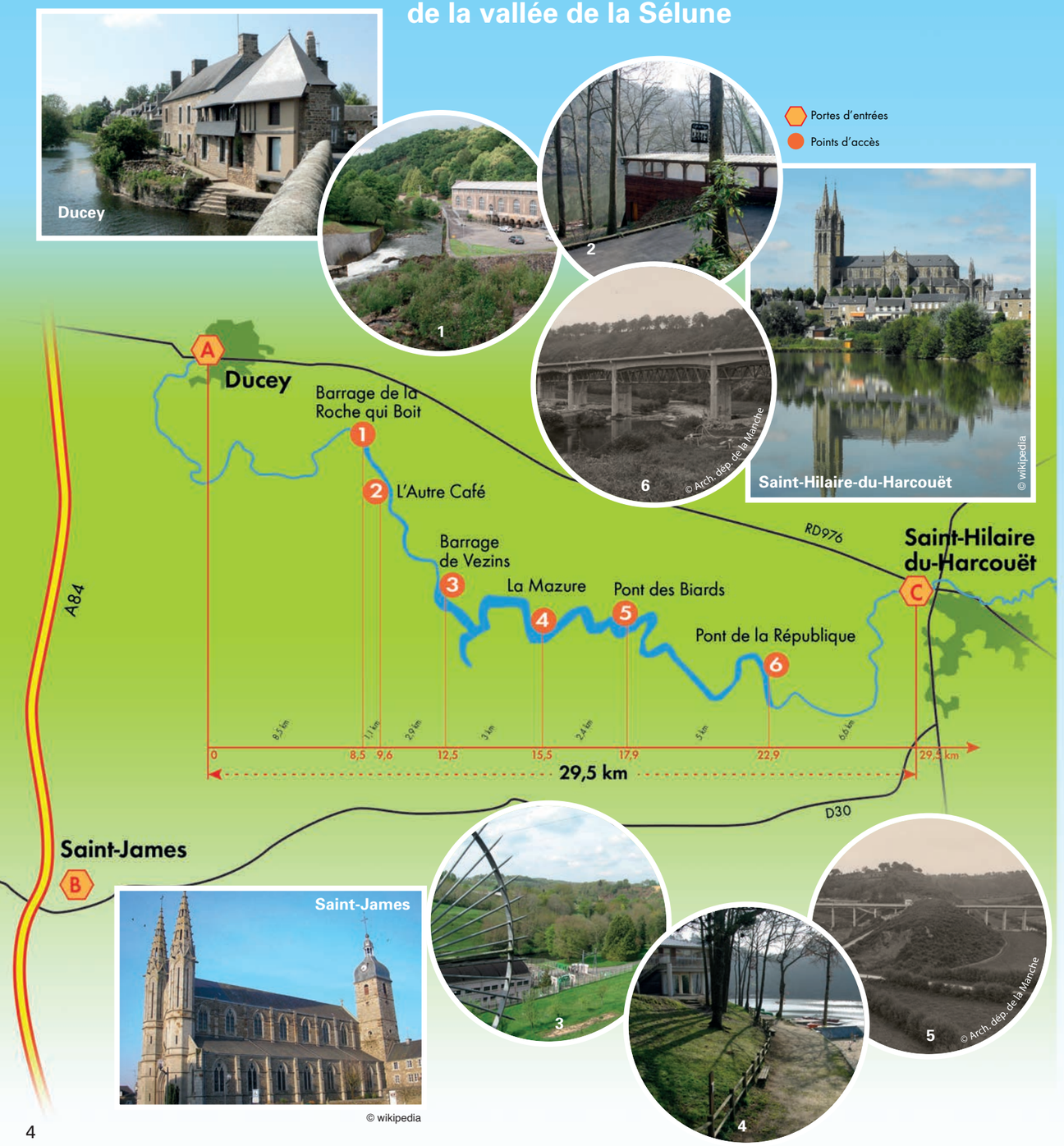

Des défis pour le développement de la vallée

Vers une rivière accessible…

- Valoriser la vallée et améliorer son approche (stratégie de communication, signalisation, aires de stationnement, cheminements et aménagement des points de vue…) ;
- Favoriser le cheminement et l'itinérance le long de la vallée ;
- Soigner la qualité paysagère le long des axes d'accès à la vallée.

…et pour une vallée partagée

- Permettre à chacun d'accéder à la vallée et d'en profiter (habitants, pêcheurs, touristes…) et éviter une utilisation quasi-exclusive par un nombre limité d'acteurs.

Aménager le paysage de l'espace « libéré »

- Le traitement paysager exemplaire des espaces découverts après la vidange et la démolition des barrages.
- Le traitement particulier du bâti et des éléments patrimoniaux dans la vallée : devenir/valorisation des barrages et des bâtiments associés, éléments patrimoniaux (ponts, vestiges actuellement ennoyés…).

Ancien pont de la République, de haut en bas :
- Situation actuelle
- Vidange de 1993
- Esquisse
- Photo-montage d'un aménagement possible

LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VALLÉE DE LA SÉLUNE

L'État s'est engagé à accompagner le territoire concerné et ses habitants dans un avenir sans barrage. Un préalable à toute action et investissement est la bonne connaissance de ce territoire. L'investissement collectif, au-delà de la compensation, se doit d'être bénéfique et durable au regard de l'environnement, du bien-être social et de l'activité économique locale. C'est le sens de la démarche du schéma de développement durable de la Vallée de la Sélune proposée aux élus du territoire par l'État.

Genèse du schéma de développement durable

Le territoire concerné par l'étude comprend les trois communautés de communes bordant la Sélune de Saint-Hilaire-du-Harcouët à Ducey ainsi que la commune canton d'Isigny-le-Buat.

Conformément au cahier des charges, les bureaux d'étude pilotés par le cabinet Etheis, ont animé l'étude en trois phases :

- Une phase de **diagnostic du territoire**
- Une phase de **proposition de scénarios stratégiques** pour choisir la stratégie durable appropriée et voulue par les acteurs
- Une phase de **construction d'un programme d'actions**, déclinaison de la stratégie

Le diagnostic initié en 2011 a porté sur un ensemble de thématiques couvrant les enjeux environnementaux, sociaux et économiques du territoire dont le tourisme avec un focus sur le site de la Mazure. Concrètement, Etheis a enquêté auprès des hébergeants/ restaurateurs du secteur et s'est entretenu avec plus de 100 personnes ressources. Des ateliers thématiques réunissant acteurs locaux et partenaires concernés ont permis de pointer les enjeux et besoins du territoire notamment dans la perspective de l'après-barrages.

Groupe de travail

Le programme d'actions a été construit sur la base d'un cadre stratégique et de fils rouges.

LA STRATÉGIE

- Reconquérir une qualité environnementale du territoire en particulier pour la qualité de l'eau sur le bassin versant et la qualité paysagère pour refonder une identité locale cohérente avec les Gorges .
- Construire une nouvelle image, attractive et génératrice de fréquentation.
- Rendre les Gorges de la Sélune facilement et durablement accessibles à tous.
- Développer des activités de loisirs et de tourisme autour d'une diversité d'offres répondant à une économie plurielle durable et conforter les activités économiques existantes

LES FILS ROUGES

- Viser une **qualité environnementale** exemplaire
- Un projet pour les acteurs économiques existants dont l'activité est liée à la présence de l'eau, mais aussi pour les habitants qui doivent en être les premiers bénéficiaires.
- **Une politique d'aménagement**, de restructuration foncière, de paysagement et de développement ;
- Le projet et ses composantes doivent être pensés pour les 20 ans qui viennent et pas seulement pour le présent : **modernité, innovation et prospective** ;
- **Construire le projet avec et pour** les acteurs locaux, les élus et les habitants.

LE PROGRAMME D'ACTION

présenté sous la forme de fiches thématiques, comprend 50 actions regroupées en 8 volets :

- Gouvernance
- Accessibilité au territoire et à la vallée
- Itinérance
- Préservation et valorisation des patrimoines
- Sports et loisirs nature
- Gestion des ressources piscicoles et pêche
- Hébergement et restauration
- Devenir de la Mazure

Consultez l'étude sur le site
des Services de l'État dans la Manche
http://www.manche.pref.gouv.fr/Dossiers

Témoignage : Hélène Calandot, chargée d'études Etheis

Une formidable opportunité pour le développement et l'attractivité de la vallée

La rencontre avec les acteurs du territoire, l'analyse du contexte local et les recherches menées sur d'autres territoires nationaux ou internationaux ont permis de mettre en lumière les nombreux potentiels de la vallée et les opportunités de développement liées à l'opération. La vallée de la Sélune pourrait devenir une destination structurante de loisirs nature dans le sud Manche.

En premier lieu, avec la disparition des lacs, des terrains publics vont être découverts de part et d'autre du lit de la rivière sur près de 20 km de long. Cette maîtrise foncière sur un territoire aussi étendu est une opportunité très rare qui permettra un aménagement cohérent tout au long de la rivière et sera propice au développement de multiples activités de loisirs et de détente destinées aux habitants mais également aux touristes. Il sera par exemple possible d'aménager un cheminement piéton et cyclable (voir équestre) le long de la rivière reliant Saint-Hilaire-du-Harcouët à Ducey par la vallée, d'intégrer l'itinéraire de la vallée de la Sélune à celui reliant Paris au Mont Saint-Michel, d'implanter d'autres activités de loisirs libres ou plus encadrés (VTT, Canoë-Kayak, parc aventure, etc...).

Le rétablissement de la continuité de la rivière constituera une opportunité de développement pour plusieurs activités : la pêche en eau vive profitera de la réouverture de 700 km² de bassin versant aux espèces migratrices, l'itinérance en canoë-kayak sera permise jusqu'à la baie du Mont Saint-Michel.

Le projet de développement est enfin une occasion unique de réappropriation de la vallée par ses habitants en facilitant l'accès à la rivière, en développant les équipements de promenade, de pique-nique, de découverte du patrimoine naturel, industriel et culturel, mais également en encourageant l'organisation d'événements festifs.

Aujourd'hui, le défi majeur va consister à « transformer l'essai » et à permettre la concrétisation de toutes ces opportunités. Il revient en priorité aux élus, mais également aux acteurs locaux et aux habitants de s'approprier le projet de développement et de travailler collectivement à sa réalisation.

© S. Campoucy

La biodiversité de la vallée de la Sélune ne se limite pas aux espèces de poissons emblématiques qui pourront à terme remonter le cours de la rivière et prospérer : l'étude d'impact relative au démantèlement des barrages devra prendre en compte d'autres espèces protégées.

LES CHAUVES-SOURIS

Animaux discrets, peu connus, les chauves-souris ou chiroptères se révèlent parfois à la tombée de la nuit, virevoltant à la poursuite des insectes attirés par la lumière d'une fenêtre. Si l'on peut reconnaître une chauve-souris d'un oiseau, pour la plupart d'entre nous, il est difficile de faire la différence entre deux espèces de chauves-souris comme on distingue si facilement un pinson, d'une hirondelle… Ce n'est pas qu'un problème de lumière… Pourtant la faune bas-normande ne se limite pas à la petite Pipistrelle commune : 21 espèces sont présentes dans la région, soit à peu près les deux tiers des espèces françaises. L'état initial de l'étude d'impact relève 12 espèces recensées sur le bassin versant de la Sélune.

Une grande partie des données concerne le bois d'Ardennes et ses alentours. Ce bois en rive de la Sélune sur la commune de Ducey, peu remanié depuis des siècles, est probablement le dernier lambeau de la mythique forêt de Scissy. La biodiversité, notamment faunistique, y est remarquable.

Parmi les 12 espèces évoquées plus haut, on peut citer le Murin de Daubenton, espèce commune dans la région. Il est présent sur le site de Vezins. Des investigations menées par le GMN ont montré qu'il occupe, par ailleurs, plusieurs ponts dans le secteur de Ducey. Cette espèce est un hôte caractéristique des zones aquatiques et chasse les insectes au dessus de l'eau, voire de petits alevins ! D'autres espèces présentent un intérêt très élevé du fait de leur rareté ; c'est le cas notamment du Murin à oreilles échancrées ou du Petit rhinolophe dont un gîte de reproduction se situe dans le bâtiment désaffecté de l'usine hydroélectrique de la Roche Qui Boit.

Les effectifs de toutes les espèces de chauves-souris ont fortement décliné sur le territoire français au cours du XXe siècle, au point qu'un tiers des espèces est dans un état préoccupant : en cause la destruction de leurs gîtes, de leurs habitats de chasse, de leurs proies (via l'utilisation de pesticides)…

Site de reproduction du Murin de Daubenton : galerie sous le bâtiment des bureaux du barrage de Vezins. Les grandes traces brunes de guano indiquent la présence des chauves-souris dans un disjointement du plafond. photo DDTM

Tous travaux impactant potentiellement les populations de ces espèces protégées, doivent faire l'objet d'une évaluation spécifique et mener si nécessaire, à des mesures compensatoires. Une telle démarche est en cours dans le cadre de l'étude d'impact relative au démantèlement des barrages de la Sélune.

Artelia est le prestataire de l'étude pour l'État et EDF. Il a complété, au cours du printemps et de l'été, les données d'inventaire en effectuant plusieurs visites nocturnes sur les différents sites des barrages.

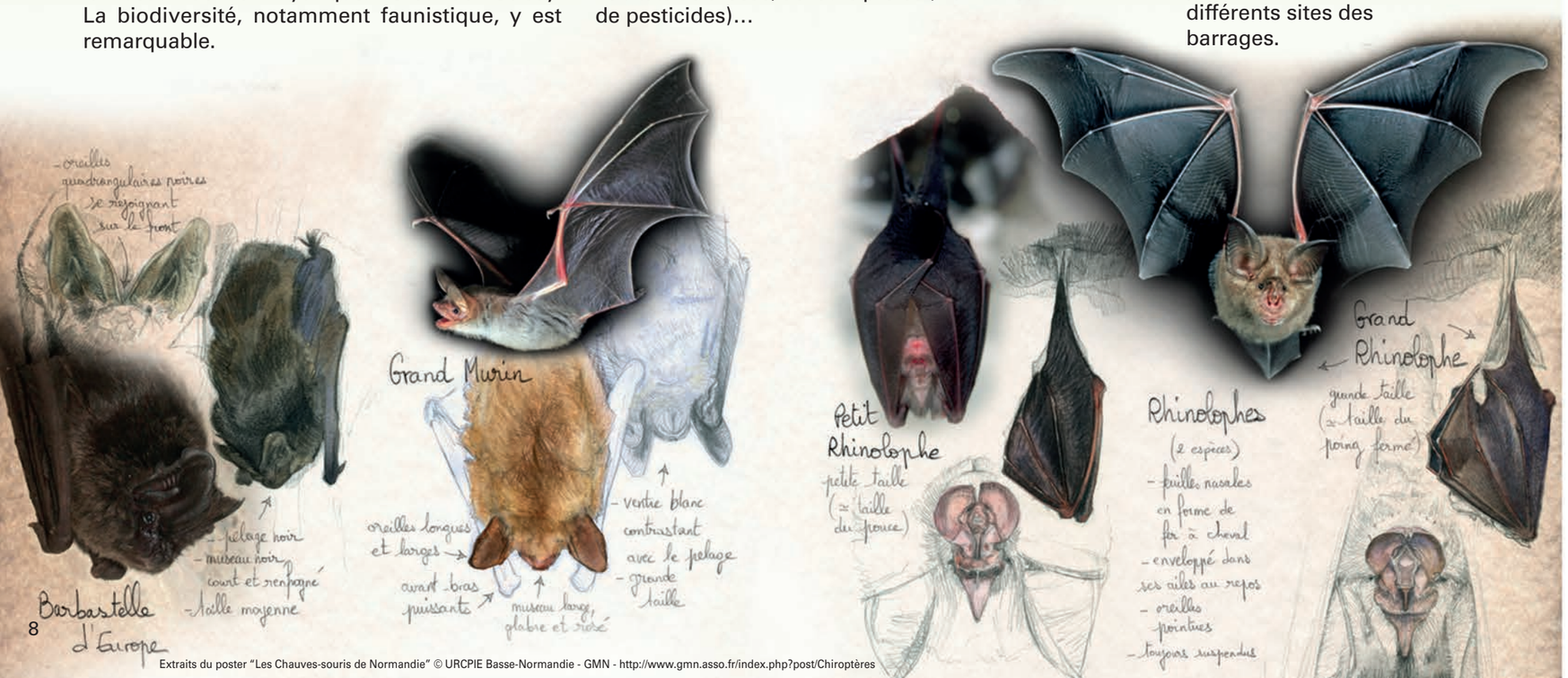

Extraits du poster "Les Chauves-souris de Normandie" © URCPIE Basse-Normandie - GMN - http://www.gmn.asso.fr/index.php?post/Chiroptères

LE GROUPE MAMMALOGIQUE NORMAND

est une association qui étudie et protège les mammifères sauvages de Normandie depuis plus de 30 ans.

Murins de Daubenton © GMN

Face au déclin des populations des espèces protégées que sont les chauves-souris, l'État français a mis en place le Plan National d'Actions en faveur des Chiroptères 2009-2013, décliné et animé en Normandie par le Groupe Mammalogique Normand (GMN). Ce programme a notamment pour objectif d'améliorer la prise en compte des chauves-souris en lien avec les acteurs locaux, comme sur le site du barrage de Vezins.

Le saviez-vous ?

- Les chauves-souris européennes se nourrissent quasi-exclusivement d'insectes, ce qui en font de très bons «insecticides» naturels. A titre d'exemple, la Pipistrelle commune peut manger jusqu'à 600 moustiques en une nuit !
- Les crottes de chauves-souris, appelées « guano » constituent un engrais naturel très puissant pour le jardin.
- Les femelles de chauves-souris ne mettent au monde qu'un seul petit par an.
- Contrairement aux oiseaux ou aux rongeurs, les chauves-souris ne fabriquent pas de nid, elles occupent simplement l'existant sans y apporter de modification.

Plan National d'Actions Chiroptères 2009 - 2013

Si vous avez des chauves-souris chez vous, n'hésitez pas à contacter le GMN !

Plus d'informations sur :
www.gmn.asso.fr

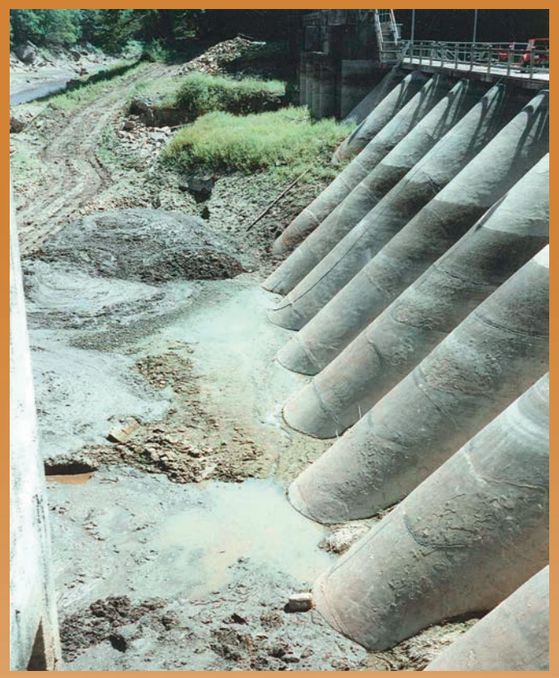

Vue amont du barrage pendant la vidange de 1993 © EDF

LE BARRAGE DE LA ROCHE QUI BOIT : LA CONCEPTION

1913

La Société Anonyme des Forces de la Sélune de M.Turquet a confié les études du barrage de La Roche Qui boit à la Société Considère, Pelnard et Caquot : Armand Considère, le fondateur, est l'inventeur du béton fretté (1901). La technique consiste à corseter le béton en colonne dans la ferraille afin d'améliorer sa résistance mécanique. Louis Pelnard, ancien ingénieur des Mines, est son gendre. Albert Caquot a intégré la société en 1912, à 31 ans, après une première carrière d'Ingénieur des Ponts et Chaussées. Il sera une grande figure de l'ingénierie française, entre autre grâce à ses recherches et applications dans le domaine des ouvrages d'art.

Pour lever le niveau de la retenue exactement à 10 mètres et 47 centimètres au dessus d'un repère du moulin de la Roche en aval, l'ouvrage atteindra 16 mètres de hauteur et barrera la vallée sur 129 m de largeur. Le type étudié d'après la notice des maîtres d'oeuvre est celui créé en vue d'utiliser la grande chute du Taurion, près de Chatelus-le-Marcheix en Limousin (projet de barrage de 50 m de haut). L'ouvrage est en béton armé ; cette pratique est déjà répandue aux États-Unis (soixante-dix barrages construits en 1919). Il a la particularité de comporter un ensemble de 16 voûtes inclinées à 45° vers l'aval. Les voûtes, côté retenue, ne sont visibles que pendant les vidanges.

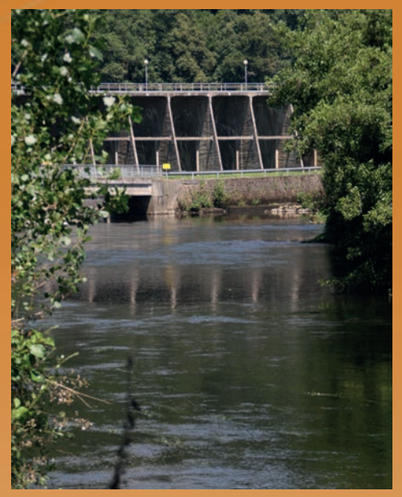

Vue aval du barrage Photo DDTM

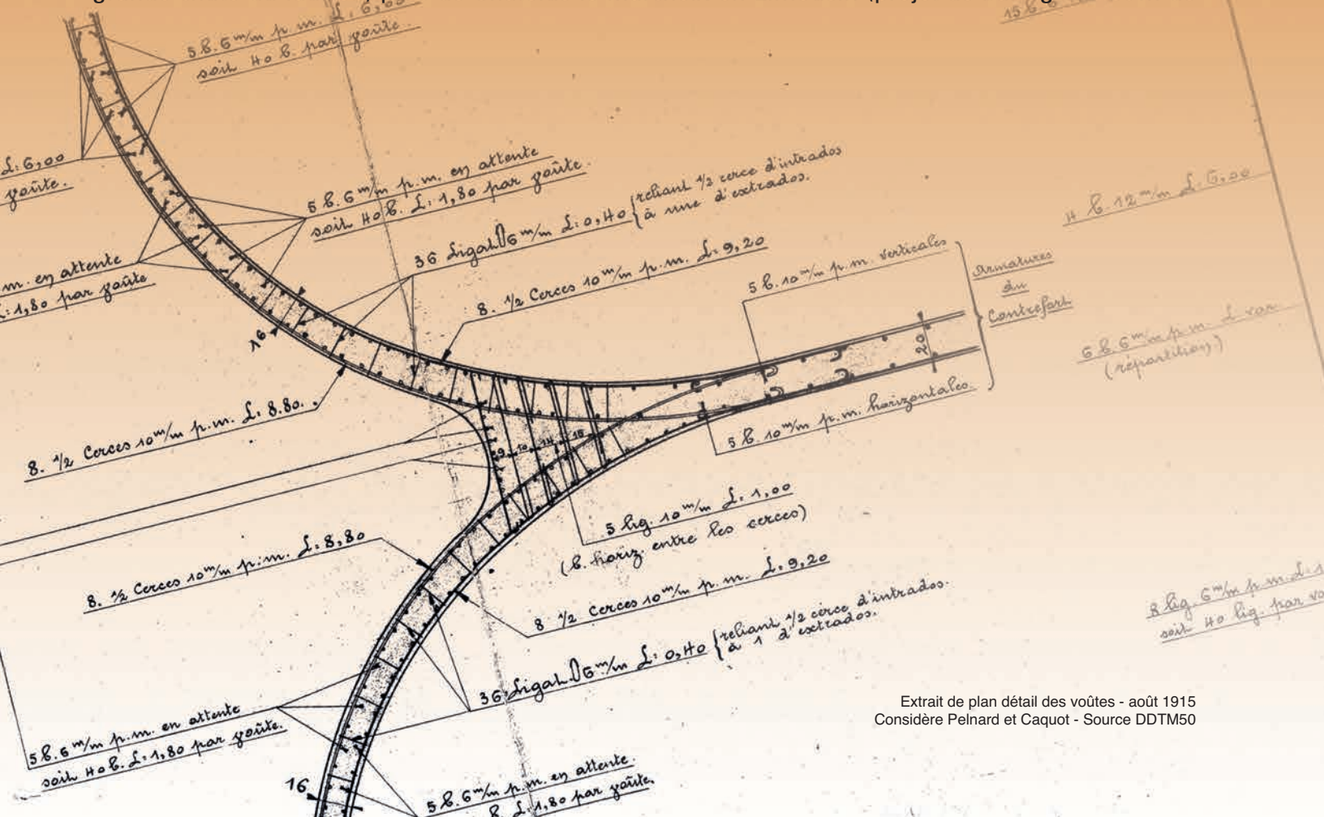

Extrait de plan détail des voûtes - août 1915
Considère Pelnard et Caquot - Source DDTM50

Une conception innovante

Ce ne sont ni la masse ni l'épaisseur du béton qui assurent la résistance et la stabilité du barrage. Voici ce qu'en disent leurs concepteurs en octobre 1913 :

« Les dispositions prises dans ce type de barrage, tant pour la résistance que pour l'étanchéité, donnent une sécurité complète et cette question de sécurité est de premier ordre. Les dilatations thermiques dont souffrent les barrages sont prises dans une série de voiles cylindriques capables de se dilater ou de se raccourcir sans faire subir à la matière un taux de travail dangereux. »

SUR LA PISTE DU SAUMON

La question de la préservation des poissons déjà présente à la fin du XIXe siècle…

En 1882, les habitants de St-Hilaire-du-Harcouët se plaignent de la mauvaise gestion du moulin de Virey qui générerait des inondations.

Le conducteur des Ponts et Chaussées, en charge d'examiner la requête décrit les ouvrages le long de la Sélune en aval de St-Hilaire-du-Harcouët dans son rapport daté du 22 décembre 1882.

A 1 km en aval du moulin de Virey « il existe une ancienne pêcherie tombant en ruines… Elle se compose d'un bief formé par la berge sud et par un îlot situé au milieu de la rivière, lequel est formé d'un amas de gros blocs et de pierres sur lesquels la rivière a déposé des terres, sables, détritus pendant les crues. Immédiatement en amont de ce bief, une traverse en bois supportant quelques potelets servant à attacher les filets, est plantée au travers du lit… ».

Le rédacteur évoque ensuite les ruines du moulin des Grands Bois, puis le moulin de la Charbonnière et continue ainsi : « *A 100 m en amont du Pont Neuf, traversant le chemin vicinal de Virey à Landelles les ruines d'une pêcherie… forment un îlot au milieu de la rivière* »… En aval du Pont Neuf (secteur actuel du Pont de la République) *« il existe également un grand nombre de vieilles pêcheries qui devraient, dans un but d'intérêt général et pour empêcher la destruction du poisson dans cette partie de la Sélune, être démolies… Si la destruction de toutes ces vielles pêcheries était ordonnée, la pêche en fraude avec engins prohibés serait moins facile, puisque les obstacles servant à fixer les filets n'existeraient plus. Cette destruction fut déjà demandée en 1876 par divers intéressés…* »

Une procédure sera ensuite engagée en 1886 visant à réglementer le moulin de Virey dont le barrage avait été rehaussé par son propriétaire.

L'ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées proposera d'y établir une échelle à poisson pour faciliter la circulation du saumon. Il sera désavoué par sa hiérarchie, l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées lui indiquant, en évoquant l'échelle à poissons, « *dans votre rapport vous ne signalez nullement la nécessité ni même la convenance de faire cet ouvrage assez dispendieux et surtout préjudiciable à l'usine pour la perte d'eau qu'il entraîne.* ». Il précise plus avant que l'obligation d'établir une échelle à poisson ne peut être imposée « *que dans les cas et après l'accomplissement des formalités prévues par la loi du 31 mai 1865 sur la pêche* » faisant référence au premier texte prévoyant le classement des cours d'eau au titre de la libre circulation des poissons migrateurs. Ce classement n'interviendra qu'en 1924 sur la Sélune.

Les moulins sur la Sélune

Avant la mise en place des barrages, l'énergie de la rivière était utilisée par de nombreux moulins dont les traces subsistent au fond des retenues.

1- Moulin de la Roche (arch. dép. Manche - 6Fi_168_183)

5- Moulin de la Barbotière (arch. dép. Manche - 6Fi_53_10)

2- Moulin de Vezins

4- Petit moulin des Biards (arch. dép. Manche - 6Fi_53_9)

3- Grand moulin des Biards (arch. dép. Manche - 6Fi_484_292)

6- Moulin de Virey (arch. dép. Manche - 6Fi_644_8)

GORGES DE LA SÉLUNE

Directeur de la publication : Dominique Mandouze

Rédaction : Service Environnement D.D.T.M. 50
ddtm-se-mbs@manche.gouv.fr

Conception Maquette : Noir O Blanc

Impression : Groupe Lecaux Imprimerie
Imprimé avec des encres végétales sur papier issu de forêts gérées durablement

PEFC 10-31-1281 IMPRIM'VERT

eau Seine Normandie Agence de l'eau

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

DDTM de la Manche - Mission Barrages de la Sélune - 477, boulevard de la Dollée - BP 60355 - 50015 Saint-Lô cedex